

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

Rue Albert 1^{er}, 16

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 AVRIL 2012

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre président

Mme et MM. J-M ROUFFART, M. VAN EYCK – GEORGIEN, L. FOSSOUL

P. ETIENNE Echevins ;

Mmes et MM. H. KINNEN, V. BACCUS, P. BRICTEUX, L. SERET,

M-E HAIDON, J-F. WANTEN, R. LEJEUNE, A. DESSERS, A. RENKIN; C. ALFIERI Conseillers ;

Mme A. SACRE, Présidente du CPAS et conseillère communale ;

Mme Catherine DAEMS, Secrétaire communale;

Séance publique

1. Appel à projets 2012 – Mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 14-18 – Adoption du projet.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur FOSSOUL.

Monsieur FOSSOUL retrace l'historique de la mise en place du décret du 06/03/2009 relatif aux funérailles et sépultures. Il indique que la commune a dû établir un cadastre des différents cimetières communaux, puis afficher toutes les tombes devant être renouvelées ou en défaut d'entretien.

Il signale que dans chaque cimetière, il y a l'obligation de disposer d'un ossuaire, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. L'objet de l'appel à projets est la création d'un ossuaire dans chaque cimetière.

Madame HAIDON fait remarquer que sur le formulaire de demande de subside, on demande un subside de 25.000 EUR alors que le subside est plafonné à 15.000 EUR.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'en effet le document doit être corrigé : investissement de 25.000 EUR avec un subside de 15.000 EUR.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le décret du 06/03/2009 modifiant le Chapitre II du Titre III du Livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux funérailles et sépultures ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 29/10/2009 exécutant le décret précité ;

Vu l'appel à projets en vue de la mise en conformité et de l'embellissement des cimetières wallons et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 14-18 lancé le 27/11/2011 par Monsieur le Ministre Paul FURLAN ;

Considérant que cet appel à projets comporte :

- un axe 1 comprenant trois volets : « ossuaires », « cinéraire » et « création de parcelles et espaces funéraires spécifiques » ;
- un axe 2 dénommé « entretien, rénovation et mise en valeur des monuments et sépultures des acteurs des deux guerres » ;

Considérant que le Collège communal a opté pour le volet « ossuaire » repris dans l'axe 1, ce, pour les quatre cimetières communaux, afin de se mettre en conformité par rapport aux obligations légales ;

Considérant que le taux subsidiable est de 60 % plafonné pour quatre cimetières à 15.000 € ;

Vu le projet établi par les services communaux ;

A l'unanimité :

ADOPTE le projet établi par les services communaux dans le cadre de l'appel à projets du 27/11/2011 « Mise en conformité et embellissement des cimetières wallons et mise en valeur du patrimoine funéraire d'importance historique locale en vue des commémorations 14-18 ».

La séance est levée à 20h25.

Par le Conseil,

La Secrétaire communale,
Catherine DAEMS.

Le Président,
Francis DEJON.